

## Crédit immobilier - assurance

## Par ramond, le 29/05/2008 à 12:08

L'organisme qui me prête pour acheter une maison me dirige obligatoirement vers un assureur qu'il référence.

Or cet assureur couvre le risque décés avec majoration de 150% (excès de poids - seul problème de santé identifié), mais m'exclut de la garantie invalidité pour la même raison. Questions :

- 1 en qualité d'emprunteur dois-je obligatoirement disposer d'une assurance invalidité (mon conjoint ne travaille pas)?
- 2 l'assureur susvisé a-t-il le droit de m'exclure de la garantie invalidé ou (autre formulation) peut-il assurer pour le décés en excluant l'invalidité? Cordialement, Jean-Pierre Ramond